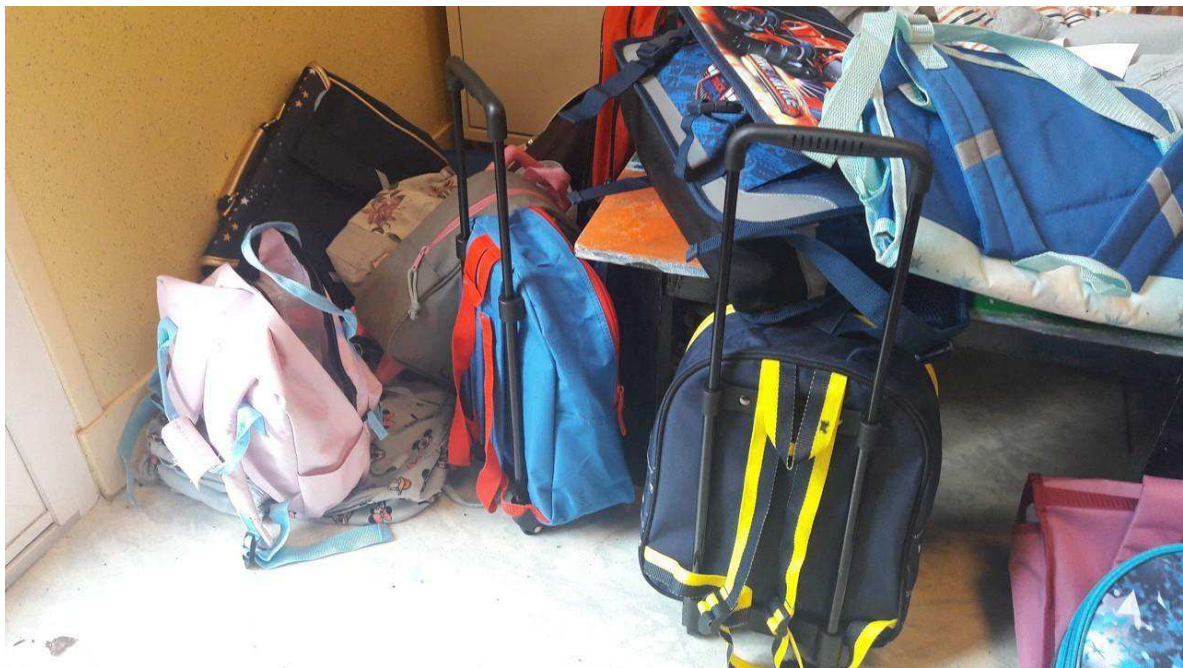




# Fermetures d'écoles dans le Pays de L'Aigle, ce n'est sans doute pas fini

Le nombre d'élèves baisse encore dans la Communauté de communes du Pays de L'Aigle (Orne) et la collectivité va devoir revoir sa carte scolaire et adapter son nombre de structures.



Il y avait un peu moins de cartables dans les écoles lors de cette rentrée

A la rentrée 2022-2023, le nombre d'élèves dans les écoles publiques du Pays de L'Aigle (Orne), hors Irai, est en baisse, avec 43 enfants de moins par rapport à l'année précédente. Dans le détail, 1 686 élèves étaient attendus sur les bancs des 97 classes, soit 638 en maternelle (contre 674) et 1 048 en élémentaires (contre 1 055).

[Ces trois amis du Pays de L'Aigle ont parcouru 8 000 kilomètres pour livrer 70 kg de fournitures scolaires en Albanie](#)

Même si la baisse semble contenue, le président de la Communauté de communes (Cdc) souhaite que 2022-23 soit « une grande année de réflexion sur le scolaire et la petite enfance mais cela doit se faire en lien avec l'Education nationale afin de mener des actions concertées ».

« Une révision de la carte scolaire »

Jean Sellier veut donc signer une convention de ruralité avec la directrice académique des services de l'Education nationale (Dasen) pour redistribuer intelligemment les effectifs sur le territoire, mais pas seulement. Le président veut aussi que cela soit l'occasion « d'améliorer les conditions de travail des enseignants, optimiser notre fonctionnement et notamment énergétique et, enfin, proposer une saison culturelle jeune public sur l'ensemble du territoire ».

[Deux salariées d'un <span title="société" class="border-type-societe" data-entite-type="societe" data-entite-id="7b2bb337-5241-4490-9528-c0207f503f1d">Brit Hotel</span> piégées dans Patron inconnu sur M6](#)

Véronique Helleux, vice-présidente de la Cdc en charge des affaires scolaires, ne cherche à noyer le poisson.

Il s'agit ni plus ni moins d'une révision de la carte scolaire en concertation avec tous les acteurs concernés pour savoir quels locaux nous réhabilitons et adaptons au besoin, car nous ne pourrions pas mettre de l'argent partout. Tous les travaux que nous ferons devront être pérennes.

*Véronique Helleux - Vice-présidente de la Cdc*

Selon l'objectif d'optimisation du fonctionnement, il n'est pas exclu que des panneaux photovoltaïques trouvent leur place sur les toits des écoles, voire sur tous les bâtiments appartenant à la Cdc.

[Pour rigoler, elle introduit son orteil dans la bouche d'une patiente trisomique](#)

Cette convention de ruralité, « pour être raccord avec la Dasen », fera sans inévitablement des mécontents et « ça sera forcément douloureux » admet à regret le président, mais « nous devons en passer par-là pour faire face à la baisse des effectifs et limiter autant que possible les fermetures de postes », plaide la vice-présidente. Dans l'immédiat, les écoles visées par des fermetures à terme ne sont pas listées mais gageons que le souci de l'intérêt général présidera aux discussions.

Pas d'obligation de prendre les moins de trois ans

D'autres dossiers vont alimenter le débat tout au long de cette année scolaire, le plus souvent en lien avec les effectifs dans les écoles. C'est le cas des dérogations, « qui ne sont absolument pas une obligation. La règle, c'est d'aller dans l'école de résidence », confirme Véronique Helleux qui précise toutefois que « des commissions de dérogations se déroulent plusieurs fois dans l'année, en fonction des demandes, et elles per-

mettent de voir si les motivations des parents sont les bonnes. Tout cela est fait pour maintenir les écoles rurales ».

[Une pyromane mise hors d'état de nuire après vingt-deux incendies dans <span title="commune" class="border-type-commune" data-entite-type="commune" data-entite-id="9b3f8df9-7ac2-4aa1-9c7a-68bf2d5af8da">L'Aigle</span> !](#)

La problématique de la scolarisation des enfants de moins de trois ans est également en discussion.

Nous avons actuellement deux dispositifs d'accueil des moins de trois ans sur le territoire et nous allons n'en conserver qu'un seul à terme (...) nous ne sommes pas obligés de prendre les moins de trois ans, qui ne sont d'ailleurs pas comptabilisés dans les effectifs par l'Education nationale, d'autant que nous allons très bientôt avoir les places nécessaires en crèche.

*Jean Sellier - Président de la Cdc*

La règle est de prendre les enfants qui auront trois dans l'année.

Enfin, les élus vont devoir se mettre autour de la table au sujet de la cantine scolaire. Ils vont prendre des décisions, car « les coûts ont déjà augmenté de 5 % et ce n'est sans doute pas terminé ». De plus, l'obligation d'avoir recours aux circuits courts et de mettre 20 % du coût de chaque repas en produits bio « nous amènent à prévoir une remise à plat des tarifs et des quotients familiaux, avec le souci de protéger les familles démunies ».